

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE Ville de Sainte-Marie

Objet: Règlement numéro 452-10-2024

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Nancy Labbé, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Nouvelle-Beauce, qu'à la séance ordinaire 15 octobre 2024, il a été adopté le règlement numéro 452-10-2024 « Règlement numéro 452-10-2024 ayant pour objet la gestion contractuelle, certaines délégations et les règles relatives aux contrôles et au suivi budgétaires – Abrogeant les règlements numéro 421-03-2022 et numéro 422-03-2022 ».

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Sainte-Marie, le 22 octobre 2024.

Nancy Labbé

Directrice générale

et greffière-trésorière